

**Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la motion du 21 janvier 2008 de MM. Alain de Kalbermatten, Mathias Buschbeck, Olivier Fiumelli, Christian Zaugg, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquier Grecuccio et Catherine Buchet-Harder, renvoyée en commission le 26 mai 2008, intitulée: «Pour une Maison du vélo à Genève».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (en remplacement de M. Christian Lopez Quirland).**

Cette motion a été renvoyée à la commission Agenda 21 par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 26 mai 2008. La commission s'est réunie les 4 septembre, 16 octobre 2008, 28 mai et 4 juin 2009, sous la présidence de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.

### **Rappel de la motion**

Considérant:

- l'accroissement constant du nombre de déplacements à vélo à Genève;
- la nécessaire promotion du vélo par les pouvoirs publics afin de lutter contre l'augmentation du trafic automobile et les nuisances liées à la pollution et au bruit;
- qu'il existe dans de nombreuses villes d'Europe, notamment à Bruxelles, Paris, Lyon, Grenoble, Bordeaux, une «Maison du vélo», regroupant différents acteurs actifs dans ce milieu et proposant un large éventail de services à la population;
- que la dissémination des associations et entreprises œuvrant au développement des déplacements à vélo à Genève, à titre privé et professionnel, dessert la population, qui ne peut profiter pleinement des ressources offertes en termes d'information et de services;
- que renforcer les synergies entre associations et entreprises permettrait aux Genevois et visiteurs de passage de bénéficier d'un service complet, de trouver toutes les réponses à leurs questions, tous les conseils nécessaires à leurs déplacements quotidiens, excursions ou voyages à vélo, ainsi que des véhicules et divers matériels en un seul lieu;
- qu'une coordination se développe déjà au sein des milieux cyclistes, qui travaillent actuellement à la mise en place d'un tel établissement et, dans ce but, à se regrouper au sein de l'Association Maison du vélo;
- que de nombreuses associations et petites et moyennes entreprises aux services complémentaires sont concernées ainsi que des emplois actuels ou à créer;

- qu’une partie des entreprises et associations sont prêtes à emménager rapidement;
- que la vocation de soutien aux associations de la Ville de Genève peut se faire en concertation avec des entreprises, qui participeraient activement à la pérennité d’un tel lieu,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- mettre en location, dans un délai raisonnable et selon des modalités à convenir avec l’Association Maison du vélo, des locaux pour la création d’une Maison du vélo en ville de Genève;
- étudier la possibilité d’affecter progressivement des surfaces de l’immeuble sis au boulevard James-Fazy 2/quai Turretini 1, actuellement vide, en concertation avec l’Association Maison du vélo.

## **Préambule**

Ce rapport est établi à partir des procès-verbaux de la commission Agenda 21 à disposition.

## **Séance du 4 septembre 2008**

*Audition de M. Alain de Kalbermatten, motionnaire*

La motion a été soutenue par tous les partis, sauf les libéraux. C’est une déclaration d’intention en faveur de la mobilité douce et du développement durable. Ce concept existe déjà dans d’autres villes européennes. M. de Kalbermatten parle de M. Sommer comme personne à auditionner et signale que le lieu propice est deux étages d’un immeuble vide qui a été utilisé par les agents de sécurité municipaux, mais que ce lieu n’est pas définitif. Il propose d’auditionner les différents partenaires afin de mieux défendre le concept de la Maison du vélo.

Les commissaires relèvent la diversité des associations promouvant l’utilisation du vélo à Genève et se demandent si la centralisation serait une bonne chose. Ils soutiennent l’idée d’un lieu de rencontre avec le mot «culture» afin de centraliser le partage des expériences.

La commission décide d’auditionner l’Association Maison du vélo.

## **Séance du 16 octobre 2008**

*Audition de M. Laurent Sommer, président de l’Association Maison du vélo*

Des réunions avec différentes associations (Pro Vélo, Genève Roule, Pédale des Eaux-Vives, 1001 Roues, etc.) ont été organisées. Cela a permis de définir les

statuts de l'association. L'association, par son représentant, demande à gérer le bail et distribuer les locaux. Les commissaires répliquent que ce concept existe déjà à la Maison des associations. Il est demandé aux signataires de la motion de créer une identité qui fasse ses preuves et fonctionne concrètement afin que les autorités puissent se décider de subventionner des locaux. L'association, par son représentant, évoque que leur demande tourne autour de la possibilité que ce soit le Fonds d'animation culturelle qui finance l'activité du lieu.

Les commissaires se demandent pourquoi ne pas déposer la motion au Grand Conseil, notamment pour des raisons financières et démocratiques. Et qui paierait quoi parmi les partenaires. En général, les mouvements associatifs existants actuels pour le développement du vélo sont à but non lucratif.

La commission souhaite auditionner le conseiller administratif M. Rémy Pagani afin de voir si la Maison du vélo s'inscrit dans la vision stratégique de notre Ville.

### **Séance du 28 mai 2009**

*Audition de M<sup>me</sup> Delphine Klopfenstein, coordinatrice de l'Association Pro Vélo Genève*

Pro Vélo, Péclot 13 et Genève Roule, ainsi que Roue libre sont les associations qui ont participé à une série de rencontres sur le thème entre octobre 2007 et mars 2008. Des divergences sont apparues et les associations à but non lucratif se sont retirées suite aux propositions émises notamment par la Vélopostale de M. Sommer. Sur demande des commissaires, M<sup>me</sup> Klopfenstein précise que son association donne la priorité au développement du réseau cyclable et que, faute de disponibilité, elle ne fait pas partie de Basecamp09. Son association n'est pas pour autant opposée au projet de la Maison du vélo en collaboration avec d'autres partenaires à but non lucratif.

Les commissaires précisent que le cœur d'un tel projet doit être dans les mains des milieux associatifs et de ceux à but lucratif. La Délégation à la jeunesse a manifesté de l'intérêt pour ce projet.

La commission propose d'auditionner M. Jean-Luc Sudan, chef du projet Basecamp09, ainsi que M. Claudio Deuel, délégué de la jeunesse.

### **Séance du 4 juin 2009**

*Audition de M. Jean-Luc Sudan, chef du projet Basecamp09, de M. Laurent Sommer, président de l'Association Maison du vélo, et de M. Nicolas Walder, de Genève Roule*

Rappel historique par M. Sudan du projet Basecamp09, soit le troisième festival Science et Cité qui traite des changements de l'environnement pendant six

jours de manifestation. L'Université souhaite collaborer avec le projet de la Maison du vélo afin de développer la mobilité douce.

M. Walder est intéressé par un lieu de location et de prêt de vélos. Il précise que ce projet permettra une meilleure coordination avec les projets sur le développement du vélo à Genève. Il associe plus particulièrement ce projet à celui du Vélolibre et de Genève Roule.

M. Sommer rappelle les trente ans de l'association Pro Vélo née de l'Association pour les intérêts des cyclistes (Aspic) à Genève, dont le but est le développement du réseau cyclable à Genève. Il pense que le projet pourrait développer les bourses aux vélos et la vente de vélos électriques.

Ce projet pourra permettre une vitrine pour Genève du développement du vélo. Il permettra également de former des jeunes et de continuer, comme le font déjà Péclot 13 et Genève Roule, de prendre en charge des chômeurs et des personnes en difficultés.

Les commissaires se demandent quel est l'aspect culturel du projet et s'inquiètent sur une division au sein des associations. Est-ce que ce projet est lié à celui du Vélolibre? Un doute existe sur la collaboration d'associations aux fonctionnements différents; d'une part, les associations militantes à but non lucratif et, d'autre part, les associations ayant une approche plus économique.

#### *Audition de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse*

M. Deuel indique qu'il a été approché par Genève Roule au niveau de la réinsertion. Il est intéressé par ce projet, car celui-ci permettrait de placer et de former des jeunes en réinsertion. Les jeunes auraient également l'avantage d'être en contact direct avec les clients. Il y voit également un intérêt de n'avoir plus qu'un interlocuteur entre son service et l'Association Maison du vélo, ce qui est une meilleure coordination des différents collaborateurs. M. Walder, de Genève Roule, précise qu'il a constaté, dans son association, que les plus anciens aident par leur savoir les jeunes à la réinsertion.

Les commissaires demandent si les locaux demandés sont toujours ceux du quai Turretini/boulevard James-Fazy. Ce sera au Conseil administratif de trancher sur les locaux accordés par la Ville de Genève.

#### *Discussion et vote*

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir le projet d'une Maison du vélo dont le contenu doit être défini avec l'ensemble des partenaires.»

Cette proposition est acceptée par tous les membres présents.

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire en sorte que ce projet favorise la réinsertion sociale.»

Cette proposition est acceptée par tous les membres présents excepté une abstention (UDC).

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre en location, dans un délai raisonnable et selon des modalités à convenir avec l'Association Maison du vélo, des locaux pour la création d'une Maison du vélo en ville de Genève.»

Cette invite est acceptée par 10 oui (1 UDC, 2 L, 1 R, 1 DC, 1 S, 2 Ve, 2 AGT) et 3 abstentions (1 UDC, 2 S).

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité d'affecter progressivement des surfaces de l'immeuble sis au boulevard James-Fazy 2/quai Turretini 1, actuellement vide, en concertation avec l'Association Maison du vélo.»

Cette invite est acceptée par 10 oui (1 UDC, 2 L, 1 R, 1 DC, 1 S, 2 Ve, 2 AGT) et 3 abstentions (1 UDC, 2 S).

### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- soutenir le projet d'une Maison du vélo dont le contenu doit être défini avec l'ensemble des partenaires;
- faire en sorte que ce projet favorise la réinsertion sociale;
- mettre en location, dans un délai raisonnable et selon des modalités à convenir avec l'Association Maison du vélo, des locaux pour la création d'une Maison du vélo en ville de Genève;
- étudier la possibilité d'affecter progressivement des surfaces de l'immeuble sis au boulevard James-Fazy 2/quai Turretini 1, actuellement vide, en concertation avec l'Association Maison du vélo.